

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

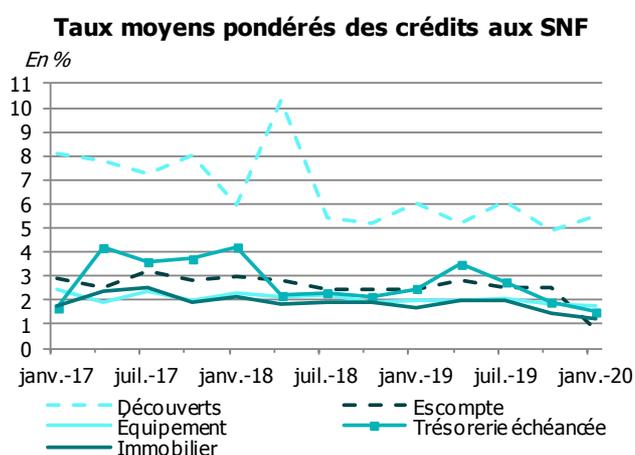
Août 2020

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN MARTINIQUE

1^{er} TRIMESTRE 2020 NOUVELLE BAISSÉ DES TAUX MOYENS DES CRÉDITS HORS DÉCOUVERT

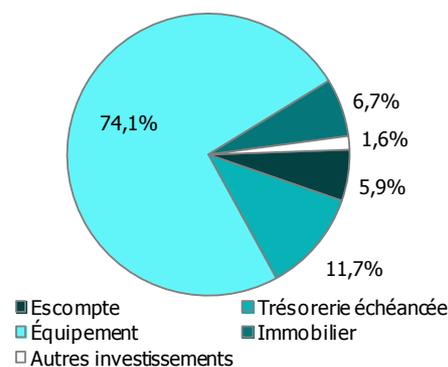
- Le taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** s'inscrit en baisse depuis trois trimestres. Sur le dernier, il diminue de 41 points de base (pdb) à 1,50 %, en lien avec les réductions de la durée moyenne (de 24 à 9 mois) et de la part des souscriptions à taux fixe (de 88 à 79 %) des crédits.
- Le taux moyen des crédits à l'**équipement** affiche une légère baisse sur le trimestre (-5 pdb), à 1,76 %. La durée moyenne de financement diminue sensiblement (de 11 à 8 ans). Les crédits à l'équipement demeurent principalement souscrits à taux fixe (89 %).
- Les taux des crédits **immobiliers** et ceux des **escomptes** reculent également ce trimestre. Seul le taux moyen des **découverts** enregistre une hausse (+63 pdb), à 5,49 %.

Caractéristiques des nouveaux crédits



Source : IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)

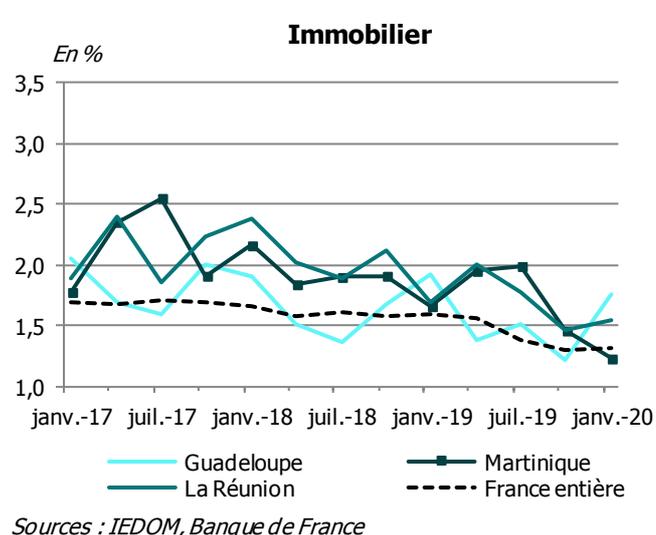
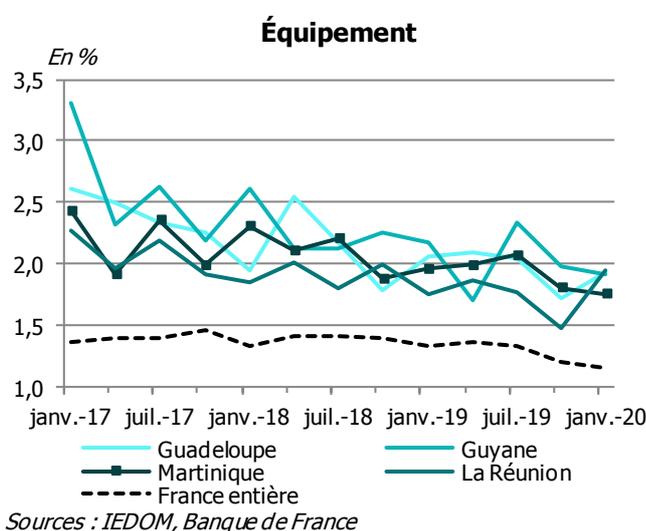
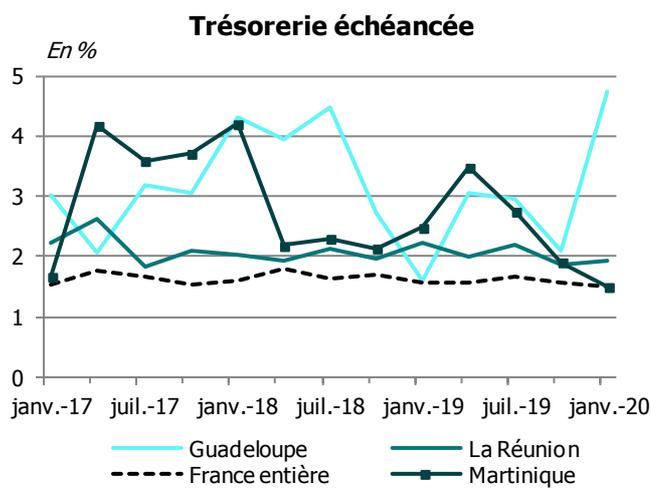
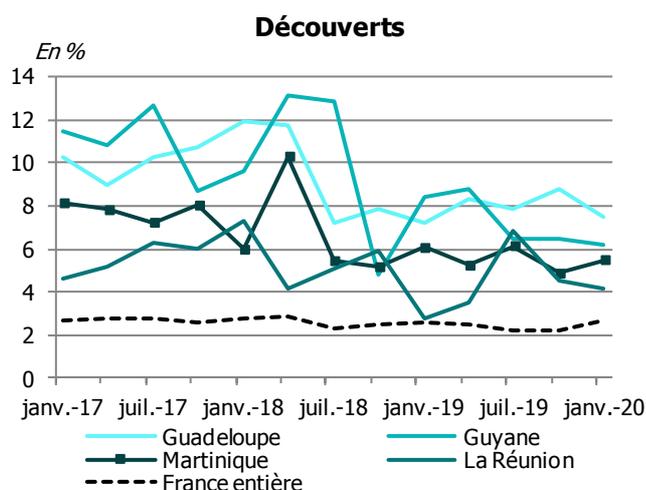


Source : IEDOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré au T1 2020 (en %)		Taux moyen pondéré au T4 2019 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	5,49	2,72	4,86	2,17	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,50	1,50	1,91*	1,57	9	26	79	32	4,50	1,61
Équipement	1,76	1,15	1,81	1,20	97	112	89	83	1,60	1,00
Immobilier	1,23*	1,32	1,46*	1,30	171*	194	100*	88	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 100 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.